

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN

Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE**

Représentée par son président, Monsieur James BLATEAU

Désignée ci-dessous par la fédération,

N° SIRET : 784 405 839 00043

Article 1 :

La subvention prévue pour 2015 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **20 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR (20 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 378 876€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE



LE DIRECTEUR DES SPORTS

(Signature)
Le directeur des sports
Thierry MOSIMANN

~~LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL~~

VU LE 04/09/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101279831

13

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Lettres de missions signées dans CTS-Web	240 000 €	160 000 €	159 326 €	80 674 €
Action 1	60 000 €	40 000 €	40 000 €	20 000 €
Structuration fédérale	60 000 €	40 000 €	40 000 €	20 000 €
Action 2	180 000 €	120 000 €	119 326 €	60 674 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	180 000 €	120 000 €	119 326 €	60 674 €
Consolider la professionnalisation de la gestion des clubs et de l'encadrement technique.				
Promouvoir les métiers du sport	779 000 €	210 000 €	170 000 €	609 000 €
Action 1	54 000 €	20 000 €	0 €	54 000 €
Structuration fédérale	54 000 €	20 000 €	0 €	54 000 €
Action 4	725 000 €	190 000 €	170 000 €	555 000 €
Professionnalisation de l'activité	560 000 €	145 000 €	130 000 €	430 000 €
Formations fédérales	165 000 €	45 000 €	40 000 €	125 000 €
Dynamiser les territoires et mettre en synergie leurs différents acteurs pour mettre en œuvre le projet fédéral	800 000 €	365 000 €	285 000 €	515 000 €
Action 1	800 000 €	365 000 €	285 000 €	515 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	185 000 €	81 000 €	45 000 €	140 000 €
Structuration fédérale	515 000 €	235 000 €	190 000 €	325 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	200 000 €	83 000 €	75 000 €	125 000 €
Action 1	200 000 €	83 000 €	75 000 €	125 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	200 000 €	83 000 €	75 000 €	125 000 €
Rendre accessible la pratique gymnique pour un public en situation de handicap	20 000 €	7 000 €	5 000 €	15 000 €
Action 1	20 000 €	7 000 €	5 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	7 000 €	5 000 €	15 000 €
Sensibiliser les pratiquants au développement durable lors des manifestations nationales et 1/2 finales	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Structuration fédérale	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Consolider et améliorer les résultats internationaux dans les compétitions de référence pour les disciplines olympiques et de haut niveau	2 758 000 €	1 562 000 €	1 424 550 €	1 333 450 €
Action 2	2 350 000 €	1 335 000 €	1 262 000 €	1 088 000 €
Aides personnalisées (AP)	870 000 €	580 000 €	580 000 €	290 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	510 000 €	255 000 €	240 000 €	270 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	970 000 €	500 000 €	442 000 €	528 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Action 3									
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	408 000 €	227 000 €	162 550 €	245 450 €					
Accompagnement sanitaire préventif	160 000 €	90 000 €	77 550 €	82 450 €					
Prévention dopage	238 000 €	132 000 €	80 000 €	158 000 €					
	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €					
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 425 000 €	777 000 €	760 000 €	665 000 €					
Action 2	1 425 000 €	777 000 €	760 000 €	665 000 €					
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	935 000 €	567 000 €	550 000 €	385 000 €					
Parcours de l'excellence sportive (PES)	370 000 €	130 000 €	130 000 €	240 000 €					
Soutien aux sportifs (hors AP)	120 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €					
Gym santé: promouvoir la dimension prévention et bien être auprès du public Senior	60 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €					
Action 3	60 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €					
Promotion des APS comme facteur de santé	60 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €					
Rendre accessible la pratique gymnique et l'accès aux responsabilités des adolescents et des jeunes adultes	150 000 €	60 000 €	40 000 €	110 000 €					
Action 1	95 000 €	40 000 €	20 000 €	75 000 €					
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €					
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	55 000 €	20 000 €	20 000 €	35 000 €					
Action 4	55 000 €	20 000 €	20 000 €	35 000 €					
Formations fédérales	55 000 €	20 000 €	20 000 €	35 000 €					
Emplois d'avenir	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €					
Action 4	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €					
Professionnalisation de l'activité	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €					
Positionner la FFGYM comme acteur majeur de la gymnastique internationale aux plans techniques, évènementiel, institutionnel	50 000 €	30 000 €	10 000 €	40 000 €					
Action 1	50 000 €	30 000 €	10 000 €	40 000 €					
Programmes d'échanges internationaux	50 000 €	30 000 €	10 000 €	40 000 €					
TOTAL	6 537 000 €	3 325 000 €	2 958 876 €	3 578 124 €					

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

580 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 378 876 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

119 326 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 259 550 €

3

SERVICES PRATIQUES



Actions Services pratiques

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTI - Compte 00595415080 EUR

EDITION DE R.I.B

Modifier la recherche

Relevé d'identité bancaire				Cadre réservé au destinataire du relevé
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	
30056	00059	00595415080	33	
IBAN (Identifiant International) FR76 3005 6000 5900 5954 1508 033			Code BIC CCFRFRPP	
Domiciliation HSBC FR PARIS CTRE AFFAIRE NORD FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTI				

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Imprimer